

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, que les membres du conseil ont adopté la résolution 2021-03-02, le 1<sup>er</sup> mars dernier pour modifier la de la séance d'avril 2021 à huis clos. (Ou publique si le gouvernement le permet)

**CHANGEMENT D'HEURE POUR LA SÉANCE ORDINAIRE D'AVRIL 2021**

**COVID-19 – SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS (ou publique si des nouvelles directives du gouvernement)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun. Celui-ci a été fixé par la résolution no 2020-11-21 et qu'il a lieu de changer l'heure afin de respecter les obligations gouvernementales;

La séance d'avril 2021 auront lieu à 19h au lieu de 20h.

Les séances sont enregistrées audio et disponibles après le conseil sur le site de la municipalité.

Si vous avez des questions pour le conseil, nous vous invitons à les communiquer par courriel : [directrice@st-claude.ca](mailto:directrice@st-claude.ca)

Donné à Saint-Claude, le 2 mars 2021

France Lavertu  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, France Lavertu , directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse des Sources, Poste Canada.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 mars 2021

---

France Lavertu  
Directrice générale et sec-très.